

<https://enseignants.se-unsas.org/Parcours-differencies-en-terminale-un-texte-ecrit-sans-concertation>



Parcours différenciés en terminale : un texte écrit sans concertation !

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : mardi 26 mars 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le texte apportant des précisions sur les 6 semaines de parcours différenciés mises en place en fin de terminale bac pro est paru au BO du 14 mars. Il confirme que les 6 semaines de PFMP pour l'insertion professionnelle « n'entrent pas dans le cadre des évaluations certificatives » et présente la grille horaire pour le parcours de poursuite d'études, telle que nous la souhaitions (en PJ). Cette dernière sécurise les PLP puisqu'il n'y aura pas d'annualisation de leur emploi du temps.

Un texte qui ne lève pas toutes les zones d'ombre

Rédigé durant la période des remaniements ministériels, ce texte n'a fait l'objet d'aucune consultation des organisations syndicales.

Si tel avait été le cas, nous aurions pu intervenir sur le parcours différencié qui demandera aux PLP une charge de travail importante pour sa mise en place, ce qui ne restaurera pas un climat serein dans les salles des professeurs.

S'il est précisé que pour les élèves, le suivi effectif et l'assiduité du parcours choisi « sont obligatoires et constituent des facteurs clés d'atteinte des objectifs de cette période de préparation à l'après-baccalauréat », on ne sait pas ce qui va se passer pour l'élève qui ne fera pas preuve d'assiduité ni qui gèrera les cas de manquement.

Rien ne dit qu'un élève qui choisira le parcours d'insertion professionnel, parce que les 6 semaines de PFMP rémunérées peuvent sembler plus attrayantes que les 6 semaines de cours, ne pourra pas poursuivre en BTS puisque « le suivi de l'un ou l'autre parcours ne détermine pas l'émission de vœux *Parcoursup* ».

Le SE-Unsa a défendu l'idée d'une gratification pour les 2 parcours mais le ministère a refusé arguant que l'on ne peut avoir d'allocation pour des études. Il apparaît donc légitime de s'interroger sur le nombre d'élèves qui choisira le parcours *Poursuite d'études*, et par conséquent sur la pertinence même de ce parcours dans ces conditions. Nous pouvons craindre que des élèves se destinant à la poursuite d'études post-bac ne soient pas correctement préparés s'ils ne choisissent pas le parcours *Poursuite d'études*.

Une organisation de fin d'année inquiétante

La réorganisation de l'année de terminale aura pour conséquence, entre autres, de revoir toute l'organisation des PFMP des autres classes faute de possibilité de lieux de stage pour tous. Le SE-Unsa a été le premier syndicat à dénoncer la concurrence que le stage obligatoire en classe de seconde générale et technologique allait engendrer avec les élèves du lycée professionnel.

Le déplacement des épreuves du bac en mai pourrait replacer les PFMP des classes de seconde et de première à cette période avec un retour en juin. Cependant, il faudrait trouver une concordance avec les emplois du temps du parcours *Poursuite d'études*, la correction des épreuves ponctuelles de mai, les épreuves des classes de CAP et la semaine de passation de l'oral du parcours fin juin.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, ces 6 semaines de parcours n'ont été réalisées que pour confirmer et réaliser la parole présidentielle - *50 % de PFMP pour les élèves de bac pro* - alors que le projet porté par le SE-Unsa d'une quatrième année de parcours différencié portait l'espoir d'une meilleure préparation des élèves de la voie professionnelle. Cependant, elle avait un coût et par les temps qui courent... les économies budgétaires sont reines.